

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°041

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Kilani KAMALA

Madame Alice FAGARD

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service PPI Etudes Financieres et Dette

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe locale 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

RECONDUIT sur 2018 les taux de fiscalité de 2017.

DECLARE que les taux de fiscalité directe sont les suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 26,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,58 %.

Reçu en préfecture le : 30/03/18

Publié le : 30/03/18

Certifie exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

